



COMMUNE DE VERLINGHEM

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 JUILLET 2025

PROCES-VERBAL

O R D R E D U J O U R

Désignation d'un secrétaire de séance	4
Communications de Monsieur le Maire	4
Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025.	8
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	8
Question n° 1 : Attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin et du changement de mode de chauffage des bâtiments communaux.....	9
Question n° 2 : ADOption des tarifs des repas au restaurant municipal à compter du 1 ^{er} août 2025.....	10
Question n° 3 : Adoption des tarifs et modalités de fonctionnement de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg à compter du 1 ^{er} août 2025.	11
Question n° 4 : Adoption du tarif de participation des familles à l'étude surveillée de l'école Gutenberg à compter du 1 ^{er} août 2025.	11
Question n° 5 : Adoption du tarif des repas au restaurant municipal pour les participants à un stage de football organisé par l'association Verlinghem-foot.	11
Question n° 6 : Adoption des tarifs des concessions de cavurnes du cimetière communal à compter du 1 ^{er} août 2025.	12
Question n° 7 : Prise en charge financière des fêtes communales du 2 au 10 juillet 2025.....	13
Question n° 8 : Jury criminel. Constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assises du nord pour l'année 2026 – Tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune.	13
Questions diverses.	15
Annexe – Délibérations adoptées.	19

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10

Étaient présents		
Prénom – Nom	Fonction	Observations
M. Thierry BONTE	Maire	
M. Benoît BOUREL	1 ^{er} Adjoint au Maire	
Mme Anne GOFFAUX	2 ^{ème} Adjointe au Maire	
M. Damien DELAIRE	3 ^{ème} Adjoint au Maire	
Mme Gaëlle COMBRIS	4 ^{ème} Adjointe au Maire	
Mme Annick GOUSSEN	Conseillère Municipale	
M. Bruno POLLEZ	Conseiller Municipal	
Mme Dominique QUINART	Conseillère Municipale	
M. Christophe GAQUIERE	Conseiller Municipal Délégué	
Mme Elsa BLANQUART	Conseillère Municipale Déléguée	
Mme Capucine MAYEUR	Conseillère Municipale	
M. Grégoire HAMY	Conseiller Municipal	
M. Antoine CREPIN	Conseiller Municipal	
Mme Virginie HUGBART-DELANNOY	Conseillère Municipale	

Étaient absents		
Prénom – Nom	Fonction	Observations
M. Philippe BUISINE	5 ^{ème} Adjoint au Maire	
M. Bernard DECLERCK	Conseiller Municipal	Pouvoir à Madame Elsa BLANQUART
Mme Nathalie MASSON	Conseillère Municipale	Pouvoir à Madame Dominique QUINART
Mme Christiane MEURILLON	Conseillère Municipale	Pouvoir à Monsieur Antoine CREPIN
M. Éric FORESTIER	Conseiller Municipal	Pouvoir à Madame Annick GOUSSEN

Secrétaire de Séance	Mme Elsa BLANQUART
-----------------------------	--------------------

Personnes admises à participer à la séance	M. Philippe GOSSELIN, Directeur Général des Services
---	--

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Thierry BONTE

Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur GOSSELIN n'est pas prêt, donc j'attends. Bonsoir à tous et à toutes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Thierry BONTE

Je vais désigner un secrétaire de séance, Elsa, si tu en es d'accord ? Vous en êtes d'accord ?

Madame Elsa BLANQUART

Oui.

Monsieur Thierry BONTE

Elsa sera notre secrétaire de séance. Gaëlle est très enthousiaste.

Adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Thierry BONTE

Je voudrais vous parler de deux choses. D'abord du repas des aînés, très rapidement, c'était lundi. Franchement, je l'ai dit à plusieurs d'entre vous, c'est un de mes meilleurs repas des aînés. L'ambiance était très bonne, ce que l'on a mangé était très bon, tout était fluide, tout était agréable.

Surtout, je crois qu'il y a eu un surcroît de bonheur du fait que l'on a passé une après-midi dans une ambiance totalement délicieuse à 23/24 ; alors que dehors la température était moins délicieuse à 35/36°. C'était vraiment un bon moment et il y a toujours autant d'aînés qui viennent. Comme je le disais dans mon discours en introduction du repas, on accueille de jeunes aînés et il y a aussi des personnes qui ont fait l'effort de venir et cela, c'est très appréciable. Cela veut dire que les aînés sont contents de se retrouver tous ensemble.

Le deuxième point, je voulais dire un petit mot sur Yohann LOCUFIER, directeur de l'école Gutenberg, qui nous quitte demain soir. Il va faire sa dernière journée en tant que directeur d'école, cela fait 20 ans qu'il est là. On a eu l'occasion de le remercier lors de la fête de l'école Gutenberg, ensuite il y a eu le pot de l'APE. Ce soir, je suis allé lui dire au revoir parce que demain je ne pourrais pas le voir. Si vous pouvez passer le voir demain, allez-y, c'était un très bon directeur d'école qui s'est bien occupé de sa communauté éducative et des enfants. Et vous savez que bien s'occuper de la communauté éducative et des enfants dans l'école de la République, c'est un peu s'occuper de tout le monde. Je le remercie encore, je lui souhaite bon vent pour son aventure girondine. Ce soir j'ai une pensée pour lui.

J'ai évoqué la fête de l'école Gutenberg, il y a aussi la fête des fraises qui s'est bien passée. Les fêtes d'écoles se sont bien passées parce que l'on a réussi à faire les spectacles dans la salle de sport. Je vous avoue humblement qu'il y a deux mois on était encore dans une incertitude et cela tombe bien que l'on ait réussi à le faire parce qu'il n'y avait pas vraiment de plan B. On s'est tout de suite aperçu lors des deux fêtes d'écoles et des spectacles que l'isolation pour le froid a très bien fonctionné également pour le chaud.

J'ai eu des retours tout à fait positifs sur cette salle. Je vous livre un peu les sentiments qui me sont venus, c'est que l'on a gardé l'identité de cette salle. Cette salle a une histoire et notre projet à respecter cette identité tout en modernisant la salle qui est répartie pour, je pense, encore quelques dizaines d'années. Vous verrez tout à l'heure que les subventions et les fonds de concours que l'on a récupérés ne sont pas étrangers à la qualité du projet que l'on a piloté pour cette salle de sport. On aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure, notamment lors de la première Délibération.

Je prends le relais de Philippe, beaucoup moins bien que lui sur les travaux. On vient de parler de la salle, on en reparlera financièrement tout à l'heure. Vous avez vu que le rond-point de la Phalecque est terminé.

Monsieur Thierry BONTE

Je suis très content de ce rond-point, d'abord pour Lompret parce que cela va permettre à Lompret de ne pas passer par Verlinghem pour aller sur la voie rapide, mais surtout cela nous permet de sécuriser beaucoup plus cette zone où les gens roulaient vite. Franchement, maintenant, avec ce rond-point qui est assez large, on ne peut pas le passer à une vitesse élevée.

Monsieur Thierry BONTE

Donc, cela veut dire que quand vous venez de Lambersart, on ralentit et quand vous venez de Verlinghem il y a un nouveau passage piéton, il y a une zone 50 avant le S qui amène au rond-point. Tout cela permet de sécuriser encore plus la rue de Lambersart. Avec deux choses connexes, vous avez vu qu'il y a des arrêts de bus qui ont été implantés au niveau de l'Orée du bois et au niveau du chemin Noir. Cela a un intérêt pour les personnes, et notamment les plus jeunes, qui habitent dans ces quartiers parce qu'ils vont pouvoir prendre la ligne 51 beaucoup plus facilement sans avoir à venir dans le centre-village. Tous ces aménagements qui ont un usage, une utilité, cela permet de baisser la vitesse, donc on est dans une cohérence.

On voit l'unité territoriale au niveau des travaux la semaine prochaine, je pense que des travaux vont avoir lieu dans la continuité du rond-point de la Phalecque au niveau du pont TGV. L'idée du pont TGV est de bien matérialiser des zones cyclables. Cela ne sera pas un Chaussidou, mais cela ressemblera à un Chaussidou. C'est-à-dire que le vélo est prioritaire et ce sont les voitures qui doublent les vélos. Et tout cela, bien entendu, le pont passera à 50. On quitte le rond-point des conquérants pour aller à un autre rond-point, ça ne sert à rien de rouler vite, c'est une question de bon sens. Cela permettra aussi de sécuriser les cyclistes et de ralentir un peu la vitesse sur ce tronçon. Donc, une cohérence sur la rue de Lambersart et franchement, on a été bien accompagné au niveau de la MEL par qu'ils ont été attentifs aux petits aménagements que l'on avait demandés.

Les quais, le pont, le rond-point, la salle, il me reste à vous parler, puisque maintenant vous savez que notre BPI fonctionne bien, c'est-à-dire qu'on avait l'argent pour faire la salle, maintenant on a récupéré des subventions et des fonds de concours qui nous permettent d'enclencher d'autres travaux. Les prochains travaux d'envergure qui auront lieu à Verlinghem, ce sera la nouvelle garderie qui sera au fond de la cour du CCA. On aura l'occasion de vous en reparler. Cela va être enclenché très bientôt.

Je vais quand même laisser Benoît faire un point au niveau de deux sujets, au niveau de la Becque du Corbeau et au niveau du bois.

Monsieur Benoît BOUREL

En ce qui concerne la becque du Corbeau, il y a quelques jours, le 24 juin, on a réuni les riverains de la Becque du Corbeau avec les services de la MEL, le service GEMAPI, gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations, pour faire un point annuel. On s'est engagé à faire un point une fois par an avec les riverains sur le projet de prévention des inondations. Vous savez que l'étude et les travaux qui seront réalisés visent à réduire les risques d'inondation, à protéger l'ensemble des habitations qui est situé le long du chemin Noir, le long de la Becque du Corbeau et dans le hameau du Corbeau, qui sont parfois inondés en cas de grosse pluie. Les études sont faites pour la plupart, il reste des études en cours. La MEL travaille sur des scénarios de manière à protéger les habitations.

Deuxième sujet, le Bois. On ne voit pas forcément tout ce qui se passe au niveau du Bois en termes de travaux, mais on voit ce qui se passe autour. Vous avez remarqué ce beau chemin d'accès qui longe le cimetière, c'est sympa. Les travaux avancent, les travaux de construction des cheminements.

L'objectif est double pour le Bois de Verlinghem. Il est à la fois de l'ouvrir au public et de préserver la biodiversité, voire renaturer le Bois. Il y a un ensemble de travaux d'aménagement, les cheminements pour permettre aux gens de traverser, de visiter, de s'immerger dans le bois, dans la partie la plus à l'est, parce que la partie à l'ouest est complètement sanctuarisée pour la biodiversité. Il y a aussi du génie écologique, comment aménager les habitats, parfois il faut couper des arbres, en replanter. Les replantations se feront en automne, ce n'est pas du tout le moment. Donc, double objectif, biodiversité, cœur de nature, ouverture au public pour profiter. On pense que ça sera pour début 2026, printemps 2026 pour profiter de ce bel espace.

Monsieur Thierry BONTE

Je rappelle quand même que cet espace n'est pas accessible. Je sais que quelquefois des personnes y vont, c'est la propriété de la MEL, attendons que tout soit aménagé, que rien ne soit éventuellement dangereux, pour pouvoir y aller. Je le dis à tout le monde, aux élus de la MEL, à la MEL, aux gens même hors de la MEL, on a une chance complètement dingue d'avoir ce bois. Je peux vous dire que quand on a ce type de température là, quand on pourra aller se balader dans le Bois de Verlinghem, je pense qu'on s'apercevra encore de la chance que l'on a d'avoir cet espace de 34 hectares. L'autre fois il y a des personnes du jogging des Fraises qui me demandaient « ça ne passerait pas par le Bois ? »

Monsieur Thierry BONTE

On va pouvoir bien utiliser ce bois tout en respectant son aspect naturel et son intérêt en termes de biodiversité. Avec les températures extrêmement hautes, on entend beaucoup parler de végétaliser, rendons-nous compte de la chance que l'on a d'être sur ces 1 000 hectares de Verlinghem avec 34 hectares de bois qui seront bientôt disponibles. Merci, Benoît.

Sur la Becque du Corbeau, ça avance. Je vous rappelle, la première réunion était en 2021, on avait dit aux riverains et aux personnes intéressées que cela prendrait sept ou huit ans, on est dans les temps. Comme l'a rappelé Benoît, on voit les riverains et les personnes concernées tous les ans pour faire un point avec la GEMAPI. Je vous rappelle aussi que ce projet est financé et il se fera, quels que soient les choix qui seront faits.

Le but est de protéger tout le monde, toutes les habitations avec des modélisations, on aura l'occasion de vous en reparler, qui permettent de voir quelles sont les habitations qui peuvent être concernées. Je suis sûr que de façon connexe, on arrivera à mettre hors d'eau des terres agricoles. Donc, vous voyez, c'est véritablement quelque chose qui est bénéfique pour la commune.

Je le rappelle, c'est financé. L'argent qui est prévu par la MEL ira à ces projets parce qu'il n'y a pas que ce projet-là. On a la chance à Verlinghem que le premier projet GEMAPI, c'est le projet de la Becque du Corbeau et le premier projet des Portes des Belles Terres, c'est le bois de Verlinghem. Donc, réjouissons-nous de cette chance-là.

L'été va commencer, donc ce sont les centres de loisirs qui vont commencer, Gaëlle.

Madame Gaëlle COMBRIS

Les vacances commencent lundi 7 juillet, jusqu'à jeudi 28 août. Je rappelle aux parents qui nous écoutent que le vendredi 29 août ça sera fermé pour permettre aux agents techniques de remettre tous les locaux en situation pour accueillir la rentrée des classes le lundi.

Sur les inscriptions, tout est à peu près complet. Les inscriptions ont très bien marché. La plateforme sur l'UFCV est fermée, mais si vous aviez oublié ou si vous voulez échanger, vous pouvez toujours faire un mail ou appeler. Le nombre d'animateurs est fixé maintenant, mais quelques groupes peuvent être peut-être avec une personne en moins, donc vous pouvez toujours appeler l'UFCV ou faire un mail pour voir s'il y a des possibilités, mais la plateforme est terminée.

Pour la première année, on avait proposé aux ados une semaine de stage. Je vous rappelle que l'on a une semaine du 7 au 11 juillet, ouverte pour 16 jeunes et c'est complet. La deuxième semaine, celle du 15 au 18 juillet, il reste des places. Si vous avez des ados, c'est pour les 11-15 ans, il reste quelques places, la plateforme est fermée, mais vous pouvez appeler l'UFCV si besoin. La troisième semaine, du 25 au 29 août, est complète avec 16 jeunes.

On est très content des inscriptions. Il y aura deux directrices cette année, une directrice, Julie DEMAGNY en juillet qui a déjà fait les centres de février et les centres de décembre et une nouvelle directrice des centres sur le mois d'août.

Monsieur Thierry BONTE

Tu parlais de la fin des centres de loisirs, je sais que c'est un sujet d'animation que porte Damien, mais vous savez qu'il y a le cinéma de plein air pour lequel il y a eu des propositions faites par la commission et la décision revient au Conseil municipal des jeunes. Donc, quel a été le choix du Conseil municipal des jeunes ?

Madame Gaëlle COMBRIS

Le Conseil municipal des jeunes, dans les trois films, a choisi « *Un petit truc en plus* » pour le cinéma en plein air du vendredi 29 août, le dernier week-end des vacances, un petit peu plus tôt cette année pour espérer avoir une meilleure météo, un peu plus chaude pour le soir.

Monsieur Thierry BONTE

Une semaine avant le forum des associations. La Ducasse commence bientôt.

Monsieur Damien DELAIRE

La Ducasse est déjà arrivée depuis le 2 juillet, elle durera jusqu'au 10 juillet. Les différents manèges sont installés, venez nombreux. Il y aura une délibération tout à l'heure à ce sujet pour les courses de manèges, c'est reparti pour un tour.

Monsieur Thierry BONTE

Les tickets ont déjà été distribués dans les écoles pour des tours de manège pour les enfants de nos deux écoles. Vous l'avez remarqué, le jaune commence à arriver sur la métropole, nous avons un t-shirt ce soir, nous avons une robe jaune ce soir, nous avons Monsieur BRIDELANCE qui est en jaune discret. Parce que le Tour de France va passer par Verlinghem.

Monsieur Damien DELAIRE

Je suis très heureux de vous en parler quelques instants parce qu'on va vivre un moment exceptionnel, pour ne pas dire historique. La grande boucle est peut-être venue à Verlinghem dans les années 50, mais on va la vivre pleinement puisqu'elle va traverser depuis le rond-point où il y a le panier vert, la rue de Messines, le rond-point du Calvaire et la rue de Pérenchies pour retourner en direction de Lompret et Pérenchies.

En termes d'animation, je vais vous lancer un scoop, nous avons un géant à Verlinghem qui s'appelle Verlin, il va ressortir puisqu'il était sorti au carnaval et à la fête des fraises. Cette année il sera habillé d'un maillot jaune de taille exceptionnelle. Je voulais vraiment remercier les couturières de Verlinghem Loisirs qui ont participé, je vais les citer : Rose-Marie, Damien, Geneviève, des enfants aussi, Juliette.

Pour la casquette bleu, blanc, rouge, toute neuve, que va porter notre géant, je remercie Bernadette et Pierre qui ont participé. Il sera positionné au rond-point du Calvaire. Le géant, c'est un symbole des Flandres, du nord et je suis très heureux de savoir qu'il sera positionné en hauteur.

Je tiens à remercier aussi la participation très active du syndicat agricole qui sécurise toutes nos intersections avec les tracteurs, les bétailières, les remorques et va mettre en valeur aussi notre géant et tous les ballots de paille mis à disposition. Cela va être un instant formidable.

Pour en terminer, puisqu'il y aura aussi des animations assez importantes à la base de loisirs du Fort, dans le cadre de Fiesta, le dispositif de la métropole européenne, il y aura une retransmission sur écran géant, une buvette, de la restauration, une initiation au BMX, les vélos rigolos, des spectacles sur la fabrique des cascadeurs, des structures gonflables pour les enfants en dessous de la patinoire, les fous du guidon. Bref, on va manger beaucoup de choses tout autour du vélo. J'ai lancé un appel pour porter le jaune, comme ils le font à Lille. J'ai vu des images exceptionnelles à Lille, pourquoi pas à Verlinghem.

Je remercie ceux qui ont entendu cet appel pour les riverains de rendre hommage à ce merveilleux Tour de France qui va traverser notre ville.

Monsieur Thierry BONTE

Pour que tout soit merveilleux, je rappelle l'interdiction de stationner, c'est beaucoup moins drôle, mais c'est indispensable pour des raisons de sécurité. Damien vient d'évoquer la sécurité au niveau des intersections, il est interdit de stationner à partir de vendredi soir jusqu'à samedi 18 heures 30 sur l'axe rue de Messines jusqu'au rond-point du Calvaire et du rond-point du Calvaire jusqu'à l'entrée de Pérenchies. C'est très important, on le rappelle ce soir. Des distributions ont été faites et je sais que demain soir certains élus seront sur le pont pour bien vérifier que tout est bien sécurisé. S'il y a une voiture qui traîne, il y aura fourrière.

Cela va être une belle fête pour Verlinghem, pour la métropole. Je vous rappelle qu'il passe par la métropole, mais il part de la métropole, donc la ville ou la métropole de départ du Tour de France, c'est toujours un événement. Je le savais, mais on touche un peu plus l'attachement que peuvent avoir les Français de manière générale par rapport à cette compétition, qui je le rappelle, est la plus grande compétition cycliste au monde. Merci, Damien.

Il y a aussi un spectacle mardi soir.

Monsieur Damien DELAIRE

C'est ça. J'ai 34 secondes pour en parler. Dans le cadre des Belles Sorties de l'été de la Métropole européenne de Lille, on vous propose un spectacle qui s'appelle « La balançoire géante ». C'est la compagnie Volte-cirque du Prato, c'est une performance monumentale d'une balançoire de 12 mètres de haut. Je rappelle la date, le mardi 8 juillet à 19 heures 30. Cette balançoire géante met en scène un acrobate qui tente une révolution sur un agrès ballant de 12 mètres de haut, venez très nombreux.

Monsieur Thierry BONTE

Ce qu'oublie de dire Damien, c'est que je lui avais donné 16 secondes, il en a pris 34. C'est une petite blague entre nous. Pour continuer toujours sur la base, je vous rappelle que le 13 au soir, il y aura un feu d'artifice. Venez nombreux, généralement il y a énormément de monde et le feu d'artifice est toujours de grande qualité. Si vous allez au feu d'artifice après, vous pouvez venir à dix huit heures 30 pour fêter le 14 juillet devant le monument aux morts avec l'UNC, l'Union des Anciens Combattants.

On a fait un peu le tour des festivités.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Vous avez été destinataires du procès-verbal de notre séance du 3 avril, est-ce que vous avez des remarques par rapport à ce procès-verbal ? Pas de remarque, je considère qu'il est adopté.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Thierry BONTE

Je vous fais un compte rendu des décisions que j'ai prises dans le cadre de mes délégations :

- Décision n° 2025-07 du 20 mars 2025 portant conclusion d'un contrat d'éco-pâturage avec la société Ecozoone, sise 934 chemin des Valens à Rompon (07250). Le contrat est conclu pour une période d'une année allant du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 pour un montant de 3 500,00 € HT, soit 4 200,00 € TTC par an.
- Décision n° 2025-08 du 27 mars 2025 portant conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux, lot n° 9 peinture, avec la société Dfinitions, 133 rue des Bourreliers, Zone Connect, 59320 Hallennes-les-Haubourdin, pour un montant de 2 251,55 € Hors Taxes, soit 2 701,86 € TTC.
- Décision n° 2025-09 du 4 avril 2025 portant conclusion d'un contrat de coordination sécurité et protection de la santé avec la société Alpes Contrôles, Agence CSPS HDF, Bâtiment A, 289 rue du Faubourg des Postes, 59000 Lille, pour le projet travaux d'aménagements à réaliser pour le déplacement d'une cuve de gaz propane à la salle du Tournebride, pour un montant de 1 490,00 € HT, soit 1 788,00 € TTC.
- Décision n° 2025-10 du 9 avril 2025 portant conclusion d'un contrat de contrôle technique avec la société Alpes Contrôles, Agence CSPS HDF, Bâtiment A, 289 rue du Faubourg des Postes, 59000 Lille, pour le projet travaux d'aménagements à réaliser pour le déplacement d'une cuve de gaz propane à la salle du Tournebride, pour un montant de 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC.
- Décision n° 2025-11 du 25 avril 2025 portant renouvellement de l'adhésion à l'association du passeport du civisme, sise 3 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont-Saint-Hilaire (85440) pour l'année 2025, pour un montant de 400,00 €.
- Décision n° 2025-12 du 6 mai 2025 portant conclusion d'un contrat de mise à disposition et d'entretien d'une cuve et fourniture de gaz propane à la salle du Tournebride avec la société Antargaz, Immeuble Reflex – Les Renardières, 4 place Victor Hugo 92901 Paris La Défense Cedex pour une durée de trois ans à compter du 6 mai 2025 jusqu'au 5 mai 2028, renouvelable tacitement par périodes successives de même durée.

Le contrat est conclu selon les conditions suivantes :

Tarification du gaz :

Barème n° 17/AZSPRO

Prix du gaz : 1 290,00 € HT/tonne

TICPE : 66,30 € HT/tonne

Soit un total de : 1 627,56 € TTC/tonne

Matériel de stockage :

Terme annuel : 80,00 € HT, soit 96,00 € TTC

Frais de déplacement de la cuve de gaz : 914,18 € HT, 1 097,02 € TTC

Frais de reprise de réservoir : 517,00 € HT, soit 620,40 € TTC

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ces décisions ? Non. Nous pouvons passer à la première Délibération.

QUESTION N° 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE SPORT DU COMPLEXE SPORTIF R. WERQUIN ET DU CHANGEMENT DE MODE DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur Thierry BONTE

Une dotation pour les travaux qui ont eu lieu à la salle de sport.

Madame Anne GOFFAUX

C'est l'attribution d'une dotation au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la DETR dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle de sport du complexe sportif René Werquin et du changement de mode de chauffage des bâtiments communaux. C'est pour nous une très bonne nouvelle puisque cela avait été refusé en 2024 et que cela a été accordé sur l'année 2025. Dans le cadre de la programmation 2025 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, un appel à projets a été lancé le 16 décembre 2024 auprès de l'ensemble des communes et des EPCI à fiscalité propre éligible du Département. Le projet de rénovation énergétique de la salle de sport de notre complexe sportif et de changement du mode de chauffage des bâtiments communaux, qui avait été présenté et n'avait pas été reconnu au titre de l'année 2024, a été retenu pour l'année 2025. Le montant de la subvention s'élève à 247 971,40 €. Elle a été calculée au taux de 20 % d'une dépense hors taxe éligible de 1 239 857 €. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Anne. C'est une très bonne nouvelle. Vous savez que l'on avait comme projet il y a cinq ans de travailler particulièrement l'ingénierie financière de nos projets. Franchement, là, il y a eu la MEL avec trois fonds de concours différents, des bonifications parce que le projet est extrêmement pertinent et surtout il a été bien présenté.

J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, bien entendu on l'entérinera dans une autre Délibération au projet Conseil. J'ai eu le secrétaire général de la préfecture, qui m'avait annoncé la première dotation de 247 000, celle que l'on va voter aujourd'hui, et il m'appelle tout à l'heure et me dit « j'ai une subvention pour vous », je lui dis « Monsieur le sous-préfet, vous m'avez appelé déjà il y a une semaine » et il me dit « c'est une autre », parce que j'avais oublié que l'on avait fait également un dossier pour le fonds vert. Donc, à confirmer, mais quand le sous-préfet vous appelle c'est que c'est un peu confirmé, on récupérerait également 100 000 € au titre du fonds vert pour les travaux de la salle de sport.

Si vous intégrez celle que l'on va entériner aujourd'hui et celle que l'on entérinera fort probablement au prochain Conseil, on arriverait à des dotations et des fonds de concours qui dépasseraient le 1,5 million. Je vous rappelle que TTC, notre projet c'est à peu près 2,5 millions.

J'en profite pour remercier Monsieur GOSSELIN parce que tous les dossiers de subvention, c'est Monsieur GOSSELIN qui les fait. Bien entendu il est aidé par les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire PLATO. C'est vraiment quelque chose d'exceptionnel. Je m'attendais à ne pas avoir autant de subvention et de fonds de concours de la MEL, du Département et de l'État. J'ai la faiblesse de croire que l'argent public, c'est important de le prendre maintenant, parce que je pense que les aides, ça sera un peu plus compliqué dans les années à venir.

Je vous cite, cela me fait plaisir de lire ce document que m'a préparé Monsieur GOSSELIN. La MEL c'est : contrat de chaleur renouvelable, 111 k€ ; c'est le fonds de contours transition énergétique et bas carbone, 123 k€ ; le fonds de concours sport 617 k€ ; l'aide départementale Villages et Bourgs du Département du Nord, 345 k€. Aujourd'hui on entérine une dotation pour les équipements des territoires ruraux de 247 k€ et on aurait 100 000 € en plus pour le fonds vert. Je vous rappelle que tout cela nous sert à enclencher ce qui suit. Donc, c'est vraiment une excellente nouvelle.

Pour projeter un peu, on est à peu près à 63 % d'aides du montant TTC, de la globalité des travaux. Je vous rappelle que sur cette partie TTC, on va récupérer une partie de la TVA. Donc, c'est une bonne nouvelle pour l'investissement au niveau de la commune.

Une petite remarque, on va inaugurer cette salle, fort probablement courant octobre, donc on aura l'occasion bien entendu de remercier toutes les entités qui nous ont aidés.

Monsieur Thierry BONTE

Pour terminer là-dessus, le sous-préfet me disait, et un sous-préfet ne vous dit pas les choses pour vous faire plaisir : « au niveau du fonds vert, on a vu que le projet était vraiment bien construit, qu'il avait une cohérence globale ». Je voulais vous le partager parce que vous avez travaillé en commission, on a travaillé tous ensemble pour ce projet, on a suivi les travaux. Je vous parlais tout à l'heure de finir les travaux pour les fêtes d'école, franchement on peut être fier du travail qui a été réalisé. Être fiers avec Monsieur GOSSELIN et Anne GOFFAUX, qui s'occupe des finances, de récupérer tous ces montants. On peut se réjouir.

On ne va pas passer à la Délibération sans avoir voté. Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette dotation. On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : ADOPTION DES TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Je te passe la parole, Gaëlle.

Madame Gaëlle COMBRIS

Il est question de demander au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2025 de la restauration municipale. Je vous rappelle vite fait que cela coûte 7,18 € le repas, aujourd'hui, et que l'on demande aux familles cette année de participer à hauteur de 4,23 €. Ça, c'est pour les familles verlinghemaises et c'était 1 € de plus pour les familles qui étaient hors délais de réservation.

Pour les familles qui étaient à l'extérieur de la commune, les personnels enseignants c'était 5,28 €, pour les enfants PAI domiciliés dans la commune c'était 2,54 €, pour les enfants PAI domiciliés à l'extérieur de la commune c'était 3,17 €.

Aujourd'hui, on vous propose une petite augmentation qui prend en compte l'inflation. On vous propose un tarif pour les Verlinghemais de 4,34 €, de 5,34 € pour les réservations hors délais, pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune de 5,41 €, les enfants accueillis en PAI, 2,60 €, les enfants accueillis en PAI, mais domiciliés à l'extérieur de la commune, 3,25 €.

Nous n'avons absolument pas changé les réservations et la méthode pour réserver. C'est toujours par jour, par semaine ou par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaires, sur le portail familles toujours, accessible via le site internet de la commune, au plus tard 72 heures avant la date du repas.

Ensuite, on vous demande, si vous voulez bien voter pour un changement du tarif du repas destiné aux aînés. On avait ouvert la cantine l'année dernière pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels. La commune accueillait les personnes âgées à la cantine scolaire le vendredi midi. C'était fixé à 8,20 € et là, on propose pour relancer, réactiver cette ouverture à la cantine qui avait bien démarré et a stagné et aujourd'hui il n'y a plus personne, de fixer le tarif à 6 €, donc de baisser le tarif et d'accueillir les personnes âgées à partir de midi. Ils s'étaient un peu plaints que c'était trop top, à 11 heures 30. Donc, on essaie de réactiver, de relancer en proposant cela. Par conséquent, il sera demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Gaëlle. Est-ce que vous avez des questions ? On essaie de réactiver un peu le repas pour que les aînés soient accueillis au niveau de la cantine.

Juste une petite remarque. Il y a une régie au niveau de la restauration scolaire, c'est Sophie qui s'en occupait et vous savez que Sophie est partie la semaine dernière. Quand je vois cette Délibération, je vois un des sujets dont elle s'occupait et donc, on pense à elle qui est restée 14 ans au service de la commune. Donc, je la salue, je profite de cette Délibération pour la saluer et la remercier de son investissement pendant ces 14 ans.

On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'unanimité. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : ADOPTION DES TARIFS ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE DE L'ECOLE GUTENBERG A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2025.

Madame Gaëlle COMBRIS

Il s'agit là de fixer les tarifs pour le 1^{er} août 2025 de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg. On vous propose aussi de tenir compte de l'inflation et de fixer le tarif à 1,35 € la demi-heure à compter du 1^{er} août 2025.

La garderie pourra être réservée par jour, par semaine, par mois, dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaires, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune. Cela n'a pas changé, c'est la même chose que les autres années.

Le principe de la demi-heure entamée repose sur les créneaux horaires suivants : 7h30-8h00, 8h00-8h30 et le soir 16h30-17h00, 17h00-17h30, 17h30-18h00, 18h00-18h30. Cela n'a pas changé.

On demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette augmentation de tarif à 1,35 €.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Gaëlle. Des questions ? On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : ADOPTION DU TARIF DE PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ETUDE SURVEILLEE DE L'ECOLE GUTENBERG A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2025.

Madame Gaëlle COMBRIS

Il s'agit là de fixer le tarif à l'étude surveillée de l'école Gutenberg, toujours à partir du 1^{er} août 2025. On a pris en compte aussi l'inflation. Le tarif était à 1,86 € et on vous propose de le passer à 1,91 €. Dans les mêmes modalités d'inscription et de règlement, dans les conditions suivantes, les études pourront toujours être réservées par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaires, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune. Merci de bien vouloir vous prononcer sur ces dispositions.

Monsieur Thierry BONTE

Des questions ? Ce sont des délibérations que l'on prend toujours au mois de juin et généralement elles se suivent. On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : ADOPTION DU TARIF DES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL POUR LES PARTICIPANTS A UN STAGE DE FOOTBALL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION VERLINGHEM-FOOT.

Madame Gaëlle COMBRIS

C'est nouveau, on vous demande de vous prononcer sur la fixation d'un tarif de repas au restaurant municipal pour les participants à un stage de foot organisé par l'association Verlinghem-Foot. L'association a organisé pour la première fois un stage de foot fin août avec plein d'enfants. Il y a à peu près une cinquantaine d'enfants inscrits et le président du club nous a demandé si les enfants pouvaient manger et profiter des repas de la restauration municipale. Ce à quoi nous avons dit oui et on vous propose de fixer un tarif de 7 € par repas et par jour. L'association Verlinghem-Foot a sollicité la commune et nous facturons les repas à l'association.

Madame Gaëlle COMBRIS

Par conséquent, il sera demandé au Conseil municipal d'approuver l'accueil des participants au stage de foot organisé par l'association Verlinghem-Foot du 25 au 28 août au restaurant municipal pour la pause déjeuner, de facturer le repas à l'association Verlinghem-Foot au tarif de 7 € par repas et par jour, et de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour le recouvrement des sommes dues par l'association.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Gaëlle. C'est nouveauté, on a répondu favorablement à une sollicitation de Verlinghem-Foot. Cela a tout son sens parce que ça permet des repas. On ne gère pas les inscriptions, on gère simplement la facturation en fonction du nombre d'enfants qui seront dans ces stages. Stages qui vont être bien fournis.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ils doivent confirmer les places, mais dans les préinscriptions, c'était plein.

Monsieur Thierry BONTE

Est-ce que vous avez des questions ? On peut passer au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : ADOPTION DES TARIFS DES CONCESSIONS DE CAVURNES DU CIMETIERE COMMUNAL A COMPTER DU 1^{ER} AOUT 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Je vais passer la parole à Anne, concernant des tarifs de concessions, d'une nouveauté aussi au niveau de notre cimetière, les cavurnes.

Madame Anne GOFFAUX

Par Délibération du 19 décembre 2024, le Conseil municipal a fixé les tarifs des concessions de cimetière, columbarium et dépôt d'urne funéraire et dispersion des cendres funéraires au cimetière communal. Depuis, on a été doté de dix cavurnes. Il convient donc de fixer les tarifs de concession. Cependant, il faut savoir que les demandes de concessions ne sont satisfaites que pour des personnes décédées, on ne peut pas réserver.

On vous propose de fixer les tarifs à partir du 1^{er} août 2025 pour des cavurnes, des concessions de 30 ans ou 50 ans. Pour un premier dépôt, 640 € pour 30 ans et 950 € pour 50 ans. Pour un deuxième dépôt dans la même cavurne, 330 € pour 30 ans et 485 € pour 50 ans. Pour un troisième dépôt, toujours dans la même cavurne, 160 € pour 30 ans et 225 € pour 50 ans. Il est aussi prévu des renouvellements de concessions, quel que soit le nombre d'urnes funéraires dans la concession, pour 30 ans, 510 € et pour 50 ans, 680 €. Les tarifs des seconds et troisièmes dépôts sont applicables pour une première concession ou pour une concession renouvelée.

Des cavurnes, ce sont des mini tombes dans lesquelles on peut mettre des urnes funéraires.

Par la loi n° 96-142 du 21 février 1996, on a abrogé la disposition de l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843, relative aux cimetières, prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, dans l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers ou autre quote-part du produit des concessions funéraires au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes. Cette pratique a perduré dans notre collectivité malgré la promulgation de la loi.

Il vous est proposé, pour répondre à une demande du service de gestion comptable d'Armentières, de l'officialiser aujourd'hui. Au vu de cette loi du 21 février 1996 qui abroge l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843, au vu de l'instruction du 27 décembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 - 1/3 du produit des concessions de cimetière et considérant que notre commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantums y afférent, et considérant que cette volonté doit être formalisée expressément par une Délibération de l'assemblée délibérante, on vous demande tout d'abord de fixer le tarif des concessions des cavurnes au cimetière communal à compter du 1^{er} août 2025 dans les conditions que je vous ai exposées auparavant ;

Madame Anne GOFFAUX

D'autoriser le reversement au CCAS de Verlinghem d'un tiers des produits des concessions dans les cimetières perçus pour le budget principal de la commune jusqu'à ce qu'une Délibération contraire soit prise ; de voter le reversement qui s'effectuera par réduction des titres émis pour l'encaissement du produit des concessions funéraires.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Anne. Vous vous rappelez, on s'était posé la question des cavurnes parce qu'il y avait des demandes au niveau de la commune de personnes qui sont en pleine forme, mais qui envisageaient d'avoir des cavurnes. C'est quelque chose qui n'est pas révolutionnaire, il y en a dans plein de cimetières. On avait voté le fait de les réaliser, on les a réalisées au niveau du budget et maintenant il faut donner la possibilité, le cas échéant, de pouvoir les utiliser. Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FETES COMMUNALES DU 2 AU 10 JUILLET 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Damien, une Délibération que l'on passe chaque année, la prise en charge financière des fêtes communales du 2 au 10 juillet. Nos amis les forains sont sur les starting-blocks.

Monsieur Damien DELAIRE

Ils sont à fond dedans. On pérennise effectivement notre ducasse avec son programme de fêtes du 2 juillet 2025 au 10 juillet 2025 et propose les dispositions suivantes :

- La prise en charge des frais de branchement et des consommations électriques des foraines du 2 au 10 juillet 2025 ;
- L'attribution de deux courses de manège aux enfants fréquentant les écoles de la commune et aux enfants verlinghemois fréquentant les écoles maternelles et primaires extérieures.

On demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette Délibération. Merci.

Monsieur Thierry BONTE

Est-ce que vous avez des questions ? Je vous redis, on la prend chaque année. On peut passer au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : JURY CRIMINEL. CONSTITUTION DE LA LISTE PREPARATOIRE DE LA LISTE DES JURES DE LA COUR D'ASSISES DU NORD POUR L'ANNEE 2026 – TIRAGE AU SORT A PARTIR DE LA LISTE GENERALE DES ELECTEURS DE LA COMMUNE.

Monsieur Thierry BONTE

C'est à moi, pour le jury criminel. C'est la constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2026. En vue de la formation de cette liste, et conformément au Code de procédure pénale, nous devons constituer cette liste, procéder publiquement à partir des listes électorales au tirage au sort d'un nombre triple de noms de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription. L'arrêté préfectoral du 23 avril 2025 portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel dans le ressort de la cour d'assises du Nord pour l'année 2026, fixe le nombre de jurés à deux pour la commune de Verlinghem. Cela veut dire que l'on doit tirer six noms.

Monsieur Thierry BONTE

Il vous est demandé de procéder au tirage au sort, ce que l'on va faire dans quelques instants, de six noms et de me charger d'assurer la transmission de cette liste au service du greffe de la cour d'assises de Douai et donner l'avertissement aux personnes tirées au sort.

Vous savez ce que l'on fait d'habitude, Monsieur GOSSELIN a la liste électorale, il y a les lignes qui vont être tirées, on va changer un peu, par Gaëlle. Il y a à ma droite, un petit carton avec les pages, Antoine, c'est à toi pour les pages. On peut commencer pour le premier nom. Vas-y Antoine.

Monsieur Antoine CREPIN

Page 63.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ligne 3.

Monsieur Philippe GOSSELIN

DE SOUTTER Christine.

Monsieur Antoine CREPIN

Page 196.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ligne 10.

Monsieur Philippe GOSSELIN

WAUQUIER Jérémie.

Monsieur Antoine CREPIN

Page 91.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ligne 5.

Monsieur Philippe GOSSELIN

GHEKIERE Manon.

Monsieur Antoine CREPIN

Page 19.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ligne 10.

Monsieur Philippe GOSSELIN

BRAME Clément.

Monsieur Antoine CREPIN

Page 67.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ligne 5.

Monsieur Philippe GOSSELIN

DEWITTE Jean-Claude.

Monsieur Antoine CREPIN

Page 150.

Madame Gaëlle COMBRIS

Ligne 6.

Monsieur Philippe GOSSELIN

PICHON Antoine.

Monsieur Thierry BONTE

On en a bien six, Monsieur GOSSELIN ?

Monsieur Philippe GOSSELIN

Oui.

Monsieur Thierry BONTE

Il faut voter cette liste, Monsieur GOSSELIN ?

Monsieur Philippe GOSSELIN

Non, c'est un tirage au sort.

Monsieur Thierry BONTE

Merci beaucoup. Il n'y a pas de question ? C'est important. On a l'impression que c'est un tirage de loto, mais pas du tout. C'est très, très important parce que la cour d'assises c'est des jurys populaires, donc les personnes qui ont été désignées ce soir peuvent être tirées au sort et participer à des procès d'assises.

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Thierry BONTE

J'ai eu une question d'Antoine, je te laisse la poser.

Monsieur Antoine CREPIN

Lors de la dernière commission, avec Damien, on avait établi le dispositif de sécurité pour le Tour de France. Christiane MEURILLON avait soulevé la question de l'assurance par rapport au matériel des agriculteurs qui est mis à disposition pour la sécurité. Je me demandais s'il y a un accident ou des dégradations sur le matériel, qui est assuré ?

Et, au-delà du Tour de France, pour tous les événements qui sont organisés sur la commune où les agriculteurs mettent à disposition du matériel pour la sécurisation. Pour cette sécurisation, est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir à investir dans du matériel plus approprié, plutôt que solliciter tout le temps les agriculteurs ? Ce n'est pas que l'on ne souhaite pas le faire, mais c'est quand même quelque chose qui s'est inscrit dans la durée.

Monsieur Thierry BONTE

Il y a plusieurs questions dans ta question. C'est valable pour du matériel agricole, c'est valable pour nos véhicules et c'est valable pour un véhicule privé, on s'appuie toujours sur des arrêtés. C'est-à-dire que si la personne venait à percuter un véhicule, elle est dans une interdiction de circuler. Est-ce que l'on a une assurance spécifique pour cela ? Non. Est-ce que l'on peut voir comment font les autres communes ? Oui, on peut se renseigner. Il n'y a aucune disposition. Ça serait les assurances de la personne qui circule et du véhicule percuté.

Ensuite, sur la sollicitation des agriculteurs, c'est une grosse année. Je le dis, ce que l'on vit, on a une chance complètement dingue d'avoir cette collaboration commune/syndicat agricole. C'est une chance que je loue dès que j'ai la possibilité de la louer. C'est super pratique, un tracteur, parce que ça se déplace facilement. L'alternative au tracteur, c'est d'autres véhicules que l'on n'a pas ou alors ce sont les plots béton. Les plots béton, il faut des véhicules pour les déplacer. J'ai envie de continuer ça. Cette année, ça a été la reprise du Jogging des fraises, ce n'est pas directement la commune, mais c'est quand même une manifestation intimement liée à la vie du village. J'en profite pour dire que c'était une très, très belle édition du Jogging des fraises qui a recommencé cette année et je suis très confiant pour la pérennisation dans les années qui viennent.

J'ai envie que l'on continue sans vraiment être véritablement sur les événements qui le nécessitent. Les événements qui le nécessitent, c'est les événements de la base de loisirs.

Monsieur Thierry BONTE

Ce n'est pas une question de subvention, mais j'avais milité auprès de la base pour que l'on reconnaisse que quand les agriculteurs viennent sécuriser les événements de la base, les fêtes de l'eau et le 14 juillet, c'était un message au niveau de cette subvention. Ensuite, sur la commune il n'y en a pas beaucoup, il y a le carnaval, la braderie, le nettoyage des fossés, qui est plus une collaboration qu'une sécurisation. C'est vrai que cette année, s'est rajouté le Tour de France et on est content de l'accueillir.

Monsieur Thierry BONTE

À chaque fois que Damien allait à une réunion, on nous demandait quelque chose de plus. Au début « on n'a besoin de rien » et finalement « on a besoin de pas mal de choses ». C'est une chance.

Je préfère envisager une alternative le jour où le syndicat agricole dit « on ne veut plus le faire ». Je souhaite que l'on continue comme ça, que l'on n'aille pas plus loin. Cette année, oui, il y a eu beaucoup de sollicitations, je le reconnais bien volontiers. On peut voir peut-être comment font d'autres communes par rapport à ça. Il n'y a pas de solution miracle parce qu'il ne peut pas y avoir une assurance sur l'assurance. Je pense qu'un tracteur, c'est bien dissuasif, on n'a pas envie d'aller dessus.

Madame Annick GOUSSEN

Si je peux me permettre, il est certain que cette tradition existe depuis longtemps, l'accord avec Olivier, avec tous les agriculteurs, je le connais depuis que je suis élue. La seule chose, c'est que le monde dans lequel on vit change énormément et on n'est pas à l'abri de quelqu'un qui se précipiterait sur un des tracteurs, qui n'a pas d'assurance, pas de permis.

On en entend tous les jours en ce moment. Donc, je voulais simplement savoir, dans le cadre de nos manifestations intra-Verlinghem, mais aussi les manifestations qui font appel à des gens qui viennent de partout, comme ce qui va se passer samedi, quand les agriculteurs sont sollicités, est-ce qu'aujourd'hui il y a une demande écrite de la mairie et une liste exacte des tracteurs sollicités avec les agriculteurs et leur positionnement exact ? Pour le cas où il se passe quelque chose, que tout soit structuré et bouclé. Quand les assurances commencent à s'interpeller, l'assurance de l'agriculteur qui va se retourner contre l'assurance du chauffard chauffeur, s'il en a une, s'il n'en a pas, c'est encore plus compliqué, pour que les agriculteurs soient complètement « protégés ». Je pense que l'on arrive dans un monde, il y a 15 ou 20 ans, on n'était pas dans cette situation-là, on passe vraiment dans un monde un peu différent.

Monsieur Thierry BONTE

Sur la liste des personnes, je pense que cette liste existe, elle est construite avec Olivier. Ce n'est pas opposable pour une assurance, il y a un groupe WhatsApp avec les personnes. Tous ces éléments-là existent. Ensuite, s'il fallait plus formaliser, je n'ai pas signé une lettre « je sollicite... » On pourrait faire ça.

Madame Annick GOUSSEN

Oui, je pense que c'est ça qu'il faudrait faire. Il faudrait que tu envoies une lettre à Olivier en lui disant « on sollicite le syndicat agricole et les agriculteurs avec leurs tracteurs », une forme de bénévolat, mais que ce soit formalisé, structuré. Je me disais que, comme tu dis, je pense que l'on est un peu un village à part, tout se passe comme ça avec les agriculteurs, mais tous les villages n'ont pas d'agriculteurs qui sont prêts à venir donner un coup de main. Peut-être au niveau de la MEL, est-ce qu'ils sont au courant qu'au niveau de la protection de Verlinghem, ce sont les agriculteurs de Verlinghem qui la font ? Je pense qu'il faut protéger nos agriculteurs et il faut que les choses soient structurées, officialisées, il vaut mieux prévenir que guérir.

Monsieur Thierry BONTE

Quand on organise des choses avec les Verlinghemmois, la MEL n'a rien à voir là-dedans. L'exception, c'est le Tour de France.

Madame Annick GOUSSEN

Et le Paris-Roubaix.

Monsieur Thierry BONTE

Et les 4 Jours de Dunkerque. Mais, là, on ne sécurise pas beaucoup, on ne met pas de tracteur pour les 4 jours de Dunkerque. Je veux bien formaliser à chaque fois que l'on en a besoin, faire la demande. Il y a des documents qui existent, je pense à la braderie par exemple, on sait que là-bas, c'est le camion d'André, on sait où se trouve tout, mais on doit plus formaliser. On va regarder. C'est un vrai sujet.

Monsieur Thierry BONTE

Ce qui va être fait, au niveau du Tour de France, c'est peut-être ne pas forcément mettre en première ligne le tracteur. D'abord mettre des barrières et mettre le tracteur. Le mec qui va arriver très vite, cela ne va pas l'arrêter, mais c'est une symbolisation supplémentaire de la protection. C'est vrai que l'on a de la chance. Les communes qui font autrement font avec des blocs béton, mais ce sont de grosses communes qui font ça.

Monsieur Antoine CREPIN

À Wambrechies, par exemple, pour avoir vu, ce ne sont pas forcément des blocs béton, c'est un dispositif un peu spécifique sur roulettes.

Monsieur Thierry BONTE

C'est un budget, c'est le fait de les entreposer, de les installer. Wambrechies, ce n'est pas une grosse ville, mais c'est une ville un peu différente. Je veux bien formaliser les choses et peut-être me renseigner pour un membre d'association qui met sa voiture, qu'est-ce qui se passe ? On peut poser la question.

Monsieur Damien DELAIRE

Je voulais compléter la réponse. Lorsqu'Antoine m'a interpellé dans ma commission, je me suis renseigné auprès de la MEL pour cette histoire d'assurance et je vous ai répondu par écrit que cela n'existait pas et que c'était votre assurance personnelle.

En ce qui concerne le cadrage des manifestations, c'est extrêmement verrouillé. J'ai personnellement participé à quatre comités de pilotage à la MEL avec les services de préfecture, on a des renforts dans la sécurité avec des sas, avec des ballots de paille sur les potelets au niveau des passages piétons, avec des rappels.

On a rencontré plusieurs fois en mairie Olivier FAGOO pour réexpliquer le dispositif, les véhicules du personnel municipal. Donc, on a les numéros de téléphone portable des 12 agriculteurs et leur positionnement très précis sur plan. On a également créé deux WhatsApp. Un avec les élus présents le jour J parce qu'il y a une opération aussi pour qu'il n'y ait pas de véhicule stationné dès la veille à 20 heures, c'est un point très important, évacuer tous les véhicules sur le parcours, plus les interdictions de circuler à partir de 12 heures 30 le lendemain.

On a mis pas mal de choses en place pour vraiment optimiser. La préfecture pense à des scénarios, comme tu disais, d'une nouvelle époque, où un fou, un terroriste, pourrait passer par un chemin. Le Tour de France, on m'a dit que c'était un tunnel, rien ne doit pouvoir taper dedans. On a vraiment regardé les moindres recoins, les chemins privés. Cela étant, on n'est pas au risque zéro, mais pour s'y rapprocher, c'est compliqué. En tous cas on a été proactifs sur tous ces sujets et je remercie ma commission et également les agriculteurs et le personnel municipal pour que la sécurité se passe au mieux.

Monsieur Thierry BONTE

Le mec dangereux, ce n'est pas forcément le terroriste. Ça peut être l'aîné qui panique et qui accélère au lieu de freiner. Quand on a parlé de sécurité avec les gens du Jogging des fraises, quand des gens font du mal, parfois ils ne font vraiment pas exprès, donc il faut aussi prévoir ça. Ce qui est vraiment bien, et je remercie encore le syndicat agricole, c'est que par exemple, quand tout est fermé au niveau du 1^{er} mai, on est tranquille. Je n'ai plus de sujet où je m'inquiète qu'il y ait un véhicule qui puisse rentrer. On ne peut pas rentrer, même si le risque zéro n'existe pas. On fait le maximum.

Je n'avais pas d'autre question. On se souhaite un bel été ?

Madame Gaëlle COMBRIS

On voulait dire un petit mot avec Damien parce qu'il y a un truc un peu exceptionnel et on a oublié de le dire, si tu veux bien.

Monsieur Thierry BONTE

Je ne sais pas quoi, donc je te fais confiance.

Madame Gaëlle COMBRIS

La venue du MuMo, le 15 juillet.

Monsieur Thierry BONTE

Tu peux y aller, alors.

Madame Gaëlle COMBRIS

C'est le Musée Mobile de la MEL. C'est un peu exceptionnel, cela va être assez étonnant, c'est énorme et cela va être sur la place de la mairie. C'est un grand camion rouge, les gens vont le voir. C'est toute la journée grâce à la MEL, c'est un cadeau.

C'est un musée qui va être à disposition des enfants des centres de loisirs toute la journée. Le dernier créneau horaire, vers 16h, les parents pourront venir le visiter aussi.

Madame Gaëlle COMBRIS

C'est le mardi 15 juillet. Il sera installé sur la place de la mairie, il arrivera dès la veille au soir, que les gens ne soient pas étonnés. C'est réservé aux enfants des centres de loisirs toute la journée, en revanche il y a un créneau ouvert à tous vers 16 heures. Ce n'est pas un gros créneau, c'est 16 heures-17 heures. N'hésite pas, si tu es dans le coin, je pense qu'ils seront ravis de te montrer.

Monsieur Thierry BONTE

Il va se passer plein de choses cet été. Il va se passer plein de choses au mois de septembre, on a parlé du cinéma de plein air, il y a le forum des associations, la balade en vélos, il y a la garden-party des entreprises. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais Elsa a relancé une publication hebdomadaire pour que les Verlinghemmois puissent redécouvrir leurs entreprises via Facebook, une présentation de chaque activité.

18h30, la commémoration, devant le monument aux morts et après, un apéritif dans la cour du CCA, c'est pour le 14 juillet. On se souhaite un bel été ? Pas trop chaud, et un bon Tour de France. Merci beaucoup.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 09.

La Secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.



Le Maire,
Thierry BONTE.



Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 058 215906116, 20250703-2025_24 DE

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-24 - Objet : Attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin et du changement de mode de chauffage des bâtiments communaux.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Dans le cadre de la programmation 2025 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), un appel à projets a été lancé le 16 décembre 2024 auprès de l'ensemble des communes et des EPCI à fiscalité propre éligibles du département.

Le projet de rénovation énergétique de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin et de changement du mode de chauffage des bâtiments communaux, qui avait été présenté et n'avait pas été retenu au titre de l'année 2024, a été retenu pour l'année 2025.

Le montant de la subvention s'élève à 247 971,40 €, calculée au taux de 20 % d'une dépense hors taxes éligible de 1 239 857 €.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée d'accepter cette subvention.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter la subvention accordée à la commune au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant maximal de 247 971,40 € dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin et du changement de mode de chauffage des bâtiments communaux.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.**

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025. Thierry BONTE, Maire

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-25 - Objet : Adoption des tarifs des repas au restaurant municipal à compter du 1^{er} août 2025.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS

Madame COMBRIS rappelle à l'Assemblée les tarifs des repas au restaurant municipal :

Restauration municipale	Tarif réservation normal	Tarif réservation hors délai ou repas non réservé + 1.00 €
Enfants domiciliés dans la commune		
Agents municipaux et leurs enfants scolarisés à Verlinghem, quelle que soit la commune de domicile	4,23 €	5,23 €
Elus conseil municipal		
Enfants domiciliés à l'extérieur de la commune et personnel enseignant	5,28 €	6,28 €
Enfants PAI domiciliés dans la commune		
Enfants PAI des agents municipaux scolarisés à Verlinghem, quelle que soit la commune de domicile	2,54 €	3,54 €
Enfants PAI domiciliés à l'extérieur de la commune	3,17 €	4,17 €

Madame COMBRIS rappelle qu'en application de l'article 1^{er} du décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. Toutefois, conformément à l'article 2 dudit décret, ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager.

Le coût de la restauration scolaire sur l'exercice 2024 s'élève à 278 449,11 € pour 38 780 repas, soit 7,18 € le repas.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2025 comme suit :

Restauration municipale	Tarif normal	Tarif réservation hors délai ou repas non réservé + 1,00 €
Enfants domiciliés dans la commune Agents municipaux et leurs enfants scolarisés à Verlinghem, quelle que soit la commune de domicile Elus conseil municipal	4,34 €	5,34 €
Enfants domiciliés à l'extérieur de la commune et personnel enseignant	5,41 €	6,41 €
Enfants accueillis avec un PAI domiciliés dans la commune Enfants accueillis avec un PAI des agents municipaux scolarisés à Verlinghem, quelle que soit la commune de domicile	2,60 €	3,60 €
Enfants accueillis avec un PAI domiciliés à l'extérieur de la commune	3,25 €	4,25 €

Par ailleurs, les usagers bénéficient d'un portail familles par lequel ils peuvent se connecter pour inscrire et régler les droits de cantine. Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé de conserver les modalités d'inscription à la cantine et de règlement dans les conditions suivantes :

Les repas pourront être réservés :

- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune au plus tard 72 heures avant la date du repas ;
- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie au plus tard 72 heures avant la date du repas ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture au moment de la réservation des repas. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire ou par prélèvement via le portail famille ;
- Les familles auront la possibilité d'annuler un repas au moins 72 heures avant la date du repas sans justificatif. Elles bénéficieront dans ce cas d'un avoir. En deçà de 72 heures, un justificatif d'absence devra être transmis en mairie. Les motifs d'absence acceptés pour permettre aux familles de bénéficier d'un avoir sont : maladie de l'enfant, urgence médicale, urgence familiale justifiée, absence des enseignants. Les rendez-vous médicaux, paramédicaux programmés ou tout autre type de rendez-vous programmé ne feront l'objet ni d'un avoir ni d'un remboursement.
- Lorsque les familles disposent d'un solde créditeur sur leur compte famille à l'issue d'une année scolaire et qu'elles n'ont plus aucun enfant à scolariser dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, il pourra être procédé au remboursement de ce solde.

Par ailleurs, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels, la commune accueille les personnes âgées à la cantine scolaire.

L'objectif est de permettre aux enfants de partager la pause méridienne avec les seniors et aux seniors de favoriser les échanges avec les plus jeunes générations par des moments de convivialité. Les seniors mangeront à la table des enfants.

Les modalités d'accueil sont les suivantes :

- Personnes âgées de 66 ans et plus, habitant la commune de Verlinghem ;
- Jour d'ouverture aux seniors : chaque vendredi ;
- Tarification : 8,20 € par repas ;
- Conditions d'inscription :
 - les repas devront être réservés une semaine à l'avance ;
 - les inscriptions et les règlements se feront en mairie auprès du régisseur de recettes des services périscolaires en numéraire, par chèque ou par carte bancaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif à 6,00 € à compter du 1^{er} août 2025.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

(– De fixer les tarifs des repas au restaurant municipal à compter du 1^{er} août 2025 comme suit :

Restauration municipale	Tarif réservation normal	Tarif réservation hors délai ou repas non réservé + 1,00 €
Enfants domiciliés dans la commune Agents municipaux et leurs enfants scolarisés à Verlinghem, quelle que soit la commune de domicile Elus conseil municipal	4,34 €	5,34 €
Enfants domiciliés à l'extérieur de la commune et personnel enseignant	5,41 €	6,41 €
Enfants PAI domiciliés dans la commune Enfants PAI des agents municipaux scolarisés à Verlinghem, quelle que soit la commune de domicile	2,60 €	3,60 €
Enfants PAI domiciliés à l'extérieur de la commune	3,25 €	4,25 €

Les repas pourront être réservés :

- pour un ou plusieurs jours, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail familles accessible via le site internet de la commune, au plus tard 72 heures avant la date du premier repas ;
- pour un ou plusieurs jours, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie au plus tard 72 heures avant la date du premier repas ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture au moment de la réservation des repas. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire ou par prélèvement via le portail familles ;
- Les familles auront la possibilité d'annuler un repas au moins 72 heures avant la date du repas sans justificatif. Elles bénéficieront dans ce cas d'un avoir.

En deçà de 72 heures, un justificatif d'absence devra être transmis en mairie pour bénéficier d'un avoir.

Les motifs d'absence acceptés pour permettre aux familles de bénéficier d'un avoir sont : maladie de l'enfant, urgence médicale, urgence familiale justifiée, absence des enseignants. Les rendez-vous médicaux programmés ou tout autre type de rendez-vous programmé ne feront l'objet ni d'un avoir ni d'un remboursement.

- Lorsque les familles disposent d'un solde créditeur sur leur compte famille à l'issue d'une année scolaire et qu'elles n'ont plus aucun enfant à scolariser dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, il pourra être procédé au remboursement de ce solde.

II -- D'accueillir les personnes âgées au restaurant municipal dans les conditions suivantes :

- Service ouvert aux personnes âgées de 66 ans et plus, habitant la commune de Verlinghem ;
- Jour d'ouverture aux seniors : chaque vendredi ;
- Tarification : 6,00 € par repas ;
- Conditions d'inscription :
 - les repas devront être réservés une semaine à l'avance ;
 - les inscriptions et les règlements se feront en mairie auprès du régisseur de recettes des services périscolaires en numéraire, par chèque ou par carte bancaire.
- Charge Monsieur le Maire de fixer le nombre de personnes qui pourront être accueillies selon la capacité d'accueil du restaurant municipal et selon le nombre d'enfants accueillis à la cantine.

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025... Thierry BONTE, Maire.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-26 - Objet : Adoption des tarifs et des modalités de fonctionnement de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg à compter du 1^{er} août 2025.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Madame COMBRIS rappelle à l'Assemblée les jours de fonctionnement et les tarifs de la garderie périscolaire de l'école Gutenberg :

Jours	Matin	Midi	Soir
Lundi	7h30-8h30		16h30-18h30
Mardi	7h30-8h30		16h30-18h30
Jeudi	7h30-8h30		16h30-18h30
Vendredi	7h30-8h30		16h30-18h30
Tarif : 1,32 € la demi-heure, en précisant que toute ¼ heure commencée est due			

Il est proposé de fixer le tarif à 1,35 € la demi-heure à compter du 1^{er} août 2025.

Par ailleurs, les usagers bénéficient d'un portail famille par lequel ils peuvent se connecter pour inscrire et régler les droits de garderie. Dans le cadre de ce dispositif, Madame COMBRIS propose de conserver les modalités d'inscription et de règlement dans les conditions suivantes :

La garderie pourra être réservée :

- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;
- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire via le portail famille ;

Madame COMBRIS rappelle que le principe de la ¼ heure entamée repose sur les créneaux horaires suivants :

- 7h30-8h00 / 8h00-8h30 le matin
- 16h30-17h00 / 17h00-17h30 / 17h30-18h00 / 18h00-18h30 le soir

(Exemple : Pour un enfant arrivé à 16h30 et parti à 17h10, la facturation sera établie pour 1 heure de garderie)

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 059 215906116 20250703 2025 26 DE

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré.

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Fixe le tarif de la garderie à compter du 1^{er} août 2025 comme suit : 1,35 € la ½ heure.
- Fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement dans les conditions suivantes :

Jours	Matin	Soir
Lundi	7h30-8h30	16h30-18h30
Mardi	7h30-8h30	16h30-18h30
Jeudi	7h30-8h30	16h30-18h30
Vendredi	7h30-8h30	16h30-18h30

- Approuve le principe de facturation selon lequel toute ½ heure entamée est due dans les conditions exposées ci-dessus.
- Approuve les modalités de réservation suivantes :
 - par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaires, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;
 - par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaires, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
 - Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire ou par prélèvement via le portail famille.

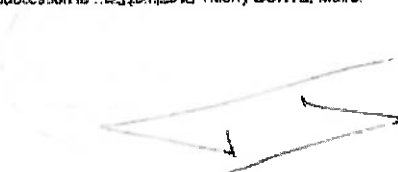
La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025 Thierry BONTE, Maire.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART

N° 2025-27 - Objet : Adoption du tarif de participation des familles à l'étude surveillée de l'école Gutenberg à compter du 1^{er} août 2025.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Madame COMBRIS rappelle à l'Assemblée que le tarif horaire des études surveillées à l'école Gutenberg applicable depuis le 1^{er} août 2024 est fixé à 1,86 €.

Il est proposé de fixer le tarif horaire de l'étude surveillée à compter du 1^{er} août 2025 à 1,91 €.

Par ailleurs, les usagers bénéficient d'un portail famille par lequel ils peuvent se connecter pour inscrire et régler les droits d'études surveillées. Dans le cadre de ce dispositif, Madame COMBRIS propose de conserver les modalités d'inscription et de règlement dans les conditions suivantes :

Les études pourront être réservées :

- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;
- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire via le portail famille ;

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Fixe le tarif horaire de l'étude surveillée à compter du 1^{er} août 2025 à 1,91 €.
- Approuve les modalités de réservation suivantes :
 - par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

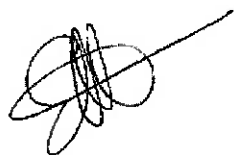
Publié le

ID : 059 215906116 20250703-2025 27 DE

SLO

- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire ou par prélèvement via le portail famille.

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025. Thierry BONTE, Maire.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-28 - Objet : Adoption du tarif des repas au restaurant municipal pour les participants à un stage de football organisé par l'association Verlinghem-Foot.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

L'association Verlinghem-Foot a sollicité la commune pour permettre à ses jeunes adhérents de prendre leur déjeuner au restaurant municipal du 25 au 28 août 2025 dans le cadre d'un stage de football qu'elle organise.

Il est proposé à l'Assemblée d'accueillir les stagiaires de l'association au restaurant municipal et de facturer les repas à l'association au tarif de 7,00 €/repas/jour.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel, de la Commission Animation, sport, culture et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Approuve l'accueil des participants au stage de football organisé par l'association Verlinghem-Foot du 25 au 28 août 2025 au restaurant municipal pour la pause déjeuner ;
- Décide de facturer les repas à l'association Verlinghem-Foot au tarif de 7,00 €/repas/jour ;
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour le recouvrement des sommes dues par l'association ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025. Thierry BONTE, Maire

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoit BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-29 - Objet : Adoption des tarifs des concessions de cavurnes au cimetière communal à compter du 1^{er} août 2025.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2024-43 du 19 décembre 2024 fixant les tarifs des concessions de cimetière, columbarium, dépôt d'urne cinéraire et dispersions de cendres funéraires au cimetière communal.

Le cimetière communal ayant été doté de dix cavurnes, il convient de fixer les tarifs de concession.

Il est proposé, tout en précisant que les demandes de concessions ne seront satisfaites que pour les personnes décédées, de fixer les tarifs comme suit au 1^{er} août 2025 :

Cavurnes 1^{ère} Concession	1^{er} dépôt	2nd dépôt	3^{ème} dépôt
30 ans	640,00 €	330,00 €	160,00 €
50 ans	950,00 €	485,00 €	225,00 €

Cavurnes - Renouvellement de Concession (quel que soit le nombre d'urnes cinéraires dans la concession)			
30 ans			510,00 €
50 ans			680,00 €

Les tarifs des 2nd et 3^{ème} dépôt sont applicables pour une première concession et pour une concession renouvelée.

La loi n°96-142 du 21 février 1996 a abrogé la disposition de l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale.

Dès lors en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers ou autre quote-part du produit des concessions funéraire au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 059-215006116-20250703-2025_29-DE

S'LO

Cette pratique ayant perduré dans la collectivité malgré la promulgation de la loi n°96-142, il est proposé, pour répondre à la demande du Service de Gestion Comptable d'Armentières de l'officialiser ce jour.

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843,

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3-1/3 de la répartition du produit des concessions de cimetières,

Considérant que la commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantums y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée expressément par une délibération de l'assemblée délibérante,

Sur proposition de la Commission de Finances.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide de fixer le tarif des concessions de cavurnes au cimetière communal à compter du 1^{er} août 2026 dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Autorise le reversement au CCAS de Verlinghem d'un tiers des produits des concessions dans les cimetières perçus sur le budget principal de la commune, jusqu'à ce qu'une délibération contraire soit prise ;
- Dit que le reversement s'effectuera par réduction des titres émis pour l'encaissement du produit des concessions funéraires ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.



Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025. Thierry BONTE, Maire



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-30 - Objet : Prise en charge financière des fêtes communales du 2 juillet 2025 au 10 juillet 2025.

Rapporteur : M. Damien DELAIRE

Monsieur DELAIRE expose à l'Assemblée le programme des Fêtes communales du 2 juillet 2025 au 10 juillet 2025 et propose les dispositions suivantes :

- la prise en charge des frais de branchements et de consommations électriques des forains du 2 juillet 2025 au 10 juillet 2025 ;
- l'attribution de deux courses de manège aux enfants fréquentant les écoles de la commune et aux enfants Verlinghemmois fréquentant les écoles maternelles et primaires extérieures.

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Animation, Sport, Culture,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Décide :

- la prise en charge des frais de branchements et de consommations électriques des forains du 2 juillet 2025 au 10 juillet 2025 ;
- l'attribution de deux courses de manège aux enfants fréquentant les écoles de la commune et aux enfants Verlinghemmois fréquentant les écoles maternelles et primaires extérieures.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thierry BONTE.

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.


Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 08/07/2025 Thierry BONTE, Maire

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

M. Bernard DECLERCK (pouvoir à Me Elsa BLANQUART), Mme Nathalie MASSON (pouvoir à Me Dominique QUINART), Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN), M. Éric FORESTIER (pouvoir à Mme Annick GOUSSEN), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme Elsa BLANQUART.

N° 2025-31 - Objet : Jury criminel. Constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2026 – Tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Rapporteur : M. Thierry BONTE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vue de la formation de la liste du jury criminel de la cour d'assises du Nord pour l'année 2026 et conformément au Code de procédure pénale, il appartient à chaque commune, en vue de constituer cette liste, de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

L'arrêté préfectoral du 23 avril 2025 portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel dans le ressort de la cour d'assises du Nord pour l'année 2026 fixe le nombre de jurés à 2 pour la commune de Verlinghem. Il convient donc de procéder au tirage au sort de 6 noms.

Oui l'exposé,

L'Assemblée,

Désigne, après tirage au sort, six personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune :

1. DE SOUTTER Christine, Paule, Andrée	2. WAUQUIER Jérémie	3. GHEKIERE Manon
4. BRAME Clément, Jean, Olivier	5. DEWITTE Jean-Claude, Charles	6. PICHON Antoine, David

Charge Monsieur le Maire :

- d'assurer la transmission de cette liste au service de Greffe de la Cour d'assises de Douai ;
- de donner l'avertissement aux personnes tirées au sort.

La secrétaire de séance,
Elsa BLANQUART.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme. Le Maire, Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/07/2025
et de la publication le 09/07/2025. Thierry BONTE, Maire.